

# La base de vos opérations bancaires

## Compte courant entreprises UBS

**Que vous soyez une PME, une grande entreprise, un client institutionnel, ou une collectivité de droit public, le Compte courant entreprises UBS vous permet d'effectuer toutes vos transactions commerciales, votre trafic des paiements et vos opérations de placement. Il peut être géré aussi bien sur la base d'un avoir qu'en relation avec un crédit en compte courant UBS. Ce faisant, vous pouvez, à tout moment et sans restrictions, disposer de votre avoir ou des fonds jusqu'à concurrence de la limite de crédit.**

### Votre accès à notre offre étendue de prestations

Vous disposez d'une vaste gamme de produits et de prestations répondant à vos besoins. Souhaitez-vous exécuter votre trafic des paiements voie électronique ou au moyen de formulaires ? Uniquement en Suisse ou également à l'étranger, en francs suisses ou en monnaies étrangères ? Avez-vous besoin de cartes de crédit ou envisagez-vous de souscrire un crédit d'exploitation ? Souhaitez-vous effectuer des placements et disposer d'un dépôt de titres ? Dans tous les cas, le Compte courant entreprises UBS est le compte de base idéal. Votre conseiller à la clientèle UBS ou l'UBS Assistance Clientèle Entreprises (0844 853 001) se fera un plaisir de vous renseigner.

### Aperçu des conditions

#### Monnaies

CHF, EUR et toutes les monnaies étrangères négociables

#### Rémunération de l'avoir / Limites de rémunération

CHF / EUR sur demande ou disponible sous [ubs.com/interets-entreprises](http://ubs.com/interets-entreprises) autres monnaies étrangères : aucune rémunération de l'avoir

#### Impôt anticipé

35% du produit des intérêts

#### Conditions de crédit<sup>1</sup>

Le taux d'intérêt est variable et peut être ajusté à tout moment aux conditions du marché monétaire et des capitaux. Il est en outre fixé au cas par cas et dépend de la solvabilité du client. Un taux d'intérêt réduit est notamment appliqué lorsque des garanties courantes sous forme de titres sont fournies. Lors de l'utilisation du crédit, une commission de crédit de 0,25% par trimestre est par ailleurs prélevée, son montant minimum étant toutefois de 5 CHF.

#### Commission sur les versements en espèces<sup>2</sup>

aucune pour les versements jusqu'à 250 000 CHF par trimestre ; au-delà, 1% par trimestre sur le montant total

#### Agio / Disagio<sup>3</sup>

opérations d'espèces au guichet en EUR, USD, GBP sur un compte tenu dans la même monnaie :

2% du montant jusqu'à la contre-valeur de 1000 CHF

1% si montant supérieur jusqu'à la contre-valeur de 50 000 CHF

### Aperçu des conditions (suite)

#### Conditions de retrait

la totalité de l'avoir, à tout moment

#### Résiliation

à tout moment et avec effet immédiat

#### Ouverture de compte / clôture de compte

gratuite (sociétés de domicile sur demande)

#### Tenue de compte

20 CHF par trimestre (sociétés de domicile sur demande)

#### Relevé de compte

trimestriel: gratuit

mensuel: gratuit (frais de port facturés)

hebdomadaire: 0.50 CHF par relevé

quotidien: 120 CHF par an

#### Avis de crédit / débit

au format papier: 0.50 CHF par avis (hors frais d'envoi)

électronique: gratuit<sup>4</sup>

#### Boucllement de compte

gratuit, trimestriel

#### Boucllement de compte supplémentaire

20 CHF

#### Total du boucllement

Les intérêts de l'avoir et ceux du crédit ainsi que les commissions de crédit sont automatiquement affectés à l'avoir ou à la dette de crédit ou prélevés à la date de boucllement.

#### Opérations de paiement / Autres prestations

conformément au document « Tarif Compte courant entreprises UBS. Opérations de paiement et tenue de compte », disponible sous [ubs.com/paiements](http://ubs.com/paiements) ou auprès de votre conseiller à la clientèle UBS

<sup>1</sup> Sous réserve d'octroi d'un crédit. <sup>2</sup> Transactions soumises à une commission : versements en espèces au guichet (hormis les encaissements de chèques et les extournes) ainsi que les versements effectués au trésor de nuit. Transactions exemptes de commission : l'ensemble des versements via UBS Bancomat Plus. <sup>3</sup> Montants à partir de 50 000 francs ou autres monnaies sur demande. <sup>4</sup> Pour activer la facturation électronique, veuillez contacter votre conseiller à la clientèle.

### Pour toutes vos questions



UBS Assistance Clientèle Entreprises 0844 853 001

Trouver une agence [ubs.com/agences](http://ubs.com/agences)